

Anne Bonzon, *La paix au village: Clergé paroissial et règlement des conflits dans la France d'Ancien Régime*. Ceyzérieu: Champ Vallon, 2022. Collection "Époques." 347 pp. Tables, notes, and index. €25.00 (pb). ISBN 9791026710707.

Réponse d'Anne Bonzon, Université Paris 8—Vincennes-Saint-Denis, Centre d'histoire des sociétés médiévales et modernes (MéMo)

L'histoire d'un livre s'inscrit dans le temps long, de la conception à la quête des sources, de la rédaction à l'acceptation par l'éditeur, de la fabrication à la parution en librairie.[1] Le compte-rendu en constitue l'étape ultime, et il est agréable à l'auteure [ou autrice] de découvrir enfin la réception de son travail et les échos qu'il éveille. Je remercie donc, pour commencer, les quatre relecteurs de m'avoir fait part de leurs lectures critiques et attentives, d'autant plus précieuses qu'elles émanent de spécialistes de différents champs historiographiques.

Ce bouquet de lectures croisées confirme tout d'abord le succès et la validité de ma démarche. Tous mes travaux jusque-là me rattachaient en effet à une histoire socioreligieuse « classique », et je souhaitais en me lançant dans cette recherche m'aventurer sur des terrains moins familiers, notamment l'histoire de la justice et celle de la résolution des conflits, qui avaient laissé dans l'ombre l'action des curés, jugée trop hâtivement « traditionnelle », voire « archaïque ». Que des spécialistes de ces domaines, dont les travaux m'ont été d'une grande utilité, aient accepté de me lire et d'en rendre compte montre déjà, me semble-t-il, que cette volonté de décloisonner les historiographies n'était ni vaine ni inappropriée.

J'apprécie tout d'abord que mes lecteurs aient relevé l'attention portée, dans les trois premiers chapitres, aux sources et à la possibilité de les utiliser pour éclairer l'action pacificatrice des curés. La quête des sources, en effet, a non seulement demandé un temps considérable mais aussi représenté un véritable défi : la pacification a laissé moins de traces que les conflits, dont les archives ont été conservées dès lors qu'elles pouvaient servir à défendre des droits. À côté d'une documentation devenue classique en histoire religieuse — procès-verbaux de visites pastorales, mandements d'évêques ou relations de missions — il m'a fallu entrer dans le détail du quotidien paroissial, à l'aide des fonds judiciaires et notariés du village de Songeons, actuellement dans le département de l'Oise, ou encore des « journaux de curés », bien connus mais encore insuffisamment étudiés — une enquête lancée depuis la parution de ce livre en explorera, espérons-le, toute la richesse.[2]

L'arc chronologique et l'extension géographique couverts par mon étude découlent de cette priorité accordée aux sources. Les terrains privilégiés — les diocèses de Châlons-en-Champagne, de Beauvais, d'Auxerre et de Montpellier — ont en commun la minutie réformatrice et administrative de leurs prélats ; ils offrent par ailleurs un reflet à peu près juste de la diversité du royaume de France au XVII^e siècle, en matière de statut politique, confessionnel, fiscal ou juridique. La relative concentration des sources sur la seconde moitié du XVII^e siècle, et plus particulièrement sur les années 1660-1670, correspond sur le plan religieux au temps du plein épanouissement de la Réforme catholique : les curés disposent alors presque tous d'une

formation initiale et l'allongement de la résidence permet leur enracinement dans la paroisse qu'ils dirigent. Malgré tout, comme le souligne Karen E. Carter, le modèle théorique du « bon curé », auquel on réduit trop facilement le clergé paroissial de cette époque, ne doit pas dissimuler la diversité des profils et des comportements individuels. À partir de la pratique des accommodements, je me suis efforcée de mettre en évidence cette diversité, et de dresser en conclusion une typologie de ces « artisans de paix ».

Le changement d'échelle, en histoire comme en géographie, permet de rendre visibles certains objets difficilement repérables par ailleurs. Cette nécessité a guidé la construction du plan, et la conception de l'ouvrage supposait une lecture continue, de l'échelle individuelle à celle de la paroisse puis du diocèse. Au sujet de ce moment charnière des années 1660-1670, il m'est apparu nécessaire de m'interroger sur les impulsions générales, politiques notamment. Reprenant les conclusions d'un certain nombre de travaux connus, j'ai cherché à mettre en évidence les réseaux dévots, le lien entre missions de l'intérieur et action pastorale quotidienne, ainsi que le contexte plus proprement politique.

De fait, la réforme judiciaire forme la toile de fond de l'étude que je propose et, comme le souligne Éric Wenzel, l'ordonnance de 1670 ménage une place aux possibilités de conciliation tandis que le pouvoir royal impose aux curés de plus en plus de tâches non strictement religieuses. Sans ignorer ces réalités, il m'a semblé important de privilégier l'approche locale, moins bien connue, et de la contextualiser le plus finement possible, afin de montrer quel intérêt les curés pouvaient avoir à l'établissement de la paix au village et accessoirement en quoi leurs ouailles pouvaient aussi avoir intérêt à se tourner vers eux plutôt que vers la justice.

Ces sources de la pratique, d'origine ecclésiastique ou judiciaire, complètent ce que Stuart Carroll appelle littérature normative, et qui ne pouvait suffire à rendre compte de la question. Le défi principal était de prolonger cette littérature normative et prescriptive, déjà bien connue, par d'autres sources permettant de saisir le déroulement, la fréquence et l'effectivité de la pacification mise en œuvre par des curés. C'est sans doute pour cela que je n'ai pas pensé, comme le souligne fort pertinemment Joy Palacios, à intégrer les rituels diocésains dans la documentation mobilisée pour ma recherche, alors que, paradoxalement, j'ai été l'une des premières, dans ma thèse de doctorat soutenue en 1996, à utiliser ce type de sources.[3] Ceci dit, je ne suis pas certaine que les rituels auraient apporté davantage d'enseignements sur la pratique des accommodements par les curés que ceux que je suis parvenue à mettre en évidence. Et des travaux ultérieurs, menés avec Diane Roussel autour des pratiques de l'accord, m'amènent à modérer ce que j'ai avancé dans ce livre en opposant le rituel observé au tribunal et celui des accommodements, qu'une documentation lacunaire empêche trop souvent de saisir.[4]

Plusieurs de mes lecteurs posent la question des échecs fréquents d'interventions non toujours sollicitées dans les conflits. C'est effectivement l'un des apports de cette recherche : les interventions des curés dans les affaires de leurs paroissiens, bien qu'elles s'accordent de mille manières avec le rôle que leur assignent l'Église de la Réforme catholique et la monarchie absolue triomphante, ne sont pas nécessairement bien admises par ceux qu'elles concernent, et n'aboutissent pas toujours à une pacification véritable. Les ambiguïtés de l'attitude de l'Église, soulignées par Stuart Carroll, expliquent largement, à mon avis, l'échec des curés à intervenir efficacement dans les conflits relatifs à l'impôt. La question de l'établissement de la taille au village représente un très beau cas de justice distributive, mais en pays de taille

personnelle — là où les membres du clergé en sont exemptés — leur volonté pacificatrice ne peut rencontrer l’assentiment de la population concernée.

Ceci dit, il faut rester attentif à ne pas voir l’Église comme un seul bloc, et se souvenir que la dîme, point de crispation des conflits locaux, largement contestée dans les cahiers de doléances, est plus souvent perçue par un chapitre ou une abbaye que par le curé. Quant à la violence omniprésente, et à la présence persistante de réfractaires au devoir pascal, les constater permet de prendre conscience qu’il ne suffit pas, pour un curé zélé, d’appliquer les schémas pacificateurs que lui propose la littérature émanant des missionnaires ou de la Compagnie du Saint-Sacrement, mais que la tâche suppose habileté, ténacité et bonne connaissance du terrain. Je ne crois pas avoir ignoré qu’un curé est aussi un percepteur et un propriétaire terrien, n’hésitant pas à recourir à la justice pour défendre ses droits. Il est vrai par ailleurs que le rigorisme ambiant provoque d’inévitables crispations avec les paroissiens. Cet « anticléricalisme croyant », naguère étudié par le regretté Thierry Waneggfelen, n’est perçu dans mon ouvrage que par petites touches, en raison de la nature de sources qui donnent prioritairement la parole à ces « artisans de paix ».[5] Il faut garder en mémoire l’hypothèse, formulée, notamment par Jean Quéniart, qui voit dans le rigorisme dominant au sein du clergé français du XVII^e siècle l’une des causes possibles de la déprise religieuse du siècle suivant.[6] C’est sur la rencontre entre les intérêts souvent contradictoires, mais parfois convergents, entre la population et son clergé lorsqu’il s’agit de pacification que je souhaitais faire porter mon attention. Sans vouloir minimiser les éléments mis en avant par mon lecteur, je persiste à penser que l’intervention des curés pour mettre fin à des procès longs et coûteux, ou encore pour sortir du cycle de la vengeance, était en général souhaitée, et même parfois sollicitée par les parties en conflit. Les manifestations d’hostilité, réelles, renvoient à d’autres réalités, comme je l’ai montré dans le cas de Nicolas Prévost : son autorité, contestée lors de son arrivée dans la paroisse, se construit progressivement grâce à sa pratique des arbitrages et des accommodements. Et cette pratique l’amène à collaborer avec les pouvoirs locaux, notamment avec le personnel du tribunal seigneurial : tabellion, greffier, procureur fiscal...

Pour finir, quelques mots sur la proximité des curés pacificateurs avec le monde de la justice et des hommes de loi, sur laquelle Joy Palacios m’invite à revenir. Qu’il s’agisse de leur milieu d’origine, de leur cercle amical ou de leur bonne connaissance des rouages de la justice acquise à l’occasion de la défense de leurs propres affaires, de nombreux curés présents dans mon livre manifestent une familiarité avec les questions juridiques et judiciaires. La coopération plusieurs fois constatée, dans les villages, avec des notaires ou des hommes de loi, la sollicitation de leur intervention par le tribunal local, la position intermédiaire entre les paroisses rurales et la ville, la fréquentation des notaires et des tribunaux pour la gestion de leurs propres affaires ne sont pas, à mon sens, l’un des moindres apports de cette plongée dans l’activité quotidienne de ces curés de campagne.

NOTES

[1] L’ouvrage ayant été remis à l’éditeur à l’automne 2019, il ne m’a pas été possible de prendre connaissance de l’ouvrage de Paolo Broggio, *Governare l’odio. Pace e giustizia criminale nell’Italia moderna (secoli XVI-XVII)*, Rome, Viella, 2021.

[2] En collaboration avec Nicolas Schapira (Université Paris-Nanterre, MéMo), une première journée d'étude s'est tenue à l'université Paris 8 le 10 novembre 2023, sur le thème *Journaux, mémoires et autres livres de curés, de la Renaissance aux Lumières*. Elle constitue la première étape d'un livre collectif à venir.

[3] Anne Bonzon, *L'Esprit de clocher. Prêtres et paroisses dans le diocèse de Beauvais (1535-1650)*, Paris, Cerf, 1999.

[4] Anne Bonzon et Diane Roussel, « S'accorder et résoudre les conflits au Moyen Âge et à l'époque moderne. Introduction », à paraître dans *Criminocorpus*, septembre 2024.

[5] Thierry Wanegffelen, « L'antycléricalisme croyant : De l'oxymore à l'anthropologie du vivre religieux », *Siècles* [En ligne], 18 | 2003, mis en ligne le 22 avril 2015, consulté le 11 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/2495>.

[6] Jean Quéniart, *Les Hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1978, p. 319.

Anne Bonzon
Université Paris 8 – Vincennes- Saint-Denis
Centre d'histoire des sociétés médiévales et modernes (MéMo)
Anne.bonzon@univ-paris8.fr

Copyright © 2024 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and its location on the H-France website. No republication or distribution by print media will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of *H-France*.

H-France Forum
Volume 19 (2024), Issue 6, #5